



CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 8 Novembre 2022 – 19H30

Président : Devalte Claude

Secrétaire : Porreca Florence

Le Président ouvre la séance à 19h31 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	30
excusés	4
absents non excusés	1

Le Quorum étant atteint on peut siéger valablement.

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 25 juin 2022
3. Préavis municipal n° 05/2022 Crédit d'étude de la révision PACom
4. Préavis municipal n° 06/2022 Crédit pour réfection du parking abri PC
5. Communication des délégués aux associations intercommunales
6. Communication de la Municipalité
7. Communication du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. PV de la séance 25 juin 2022

Personne n'en demande la lecture.

Mme la Municipale Marinella Page demande une modification à la page 4 :

M. le Syndic rappelle qu'il s'agit d'une opportunité qu'il faut saisir dès le départ, mais qu'on peut décider en cours de route si on pense que cela devient trop compliqué. Cluny était un ordre monastique très important et le réseau des sites clunisiens en Europe est grand. Le label UNESCO est une reconnaissance et permet de développer le tourisme.

Mme la Municipale Marinella Page fait un complément : les frais mentionnés dans le préavis sont une référence qui concerne les communes de Payerne et Romainmôtier qui portent ce projet et qui seront dans beaucoup plus de séances que nous. Notre budget de déplacement sera limité à 1-2 séances par an et pour des frais de séances de publication. Ce sera mis au budget chaque année tant que la candidature sera en cours.

Le PV est accepté à la majorité avec modifications



3. Assermentations des nouveaux conseillers :

Le président prend la parole, Mme Nathalie Sator et M Damien Vial ont donné leurs démissions fin juin. Ils sont remplacés par messieurs Serge Clément et Gianpaolo Patelli. Le Président les assermente et demande à l'assemblée de se lever. Le président donne lecture du texte de l'assermentation.

M Serge Clément et Gianpaolo Patelli lèvent la main droite et disent : je le promets.
L'assemblée les applaudit.

4. Préavis municipal n° 05/2022

Crédit pour l'étude de la révision de la PACom

Personne n'en demande lecture.

La parole est donnée à Mme Véronique Gunther, rapporteur de la commission des finances, qui en lit les conclusions. La commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole est donnée à M Cédric Chabloz, rapporteur de la commission de construction et urbanisme, qui en lit les conclusions.

La commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

-d'accepter la demande de crédit de CHF 158'000.- (cent cinquante-huit mille francs suisses) TTC l'établissement d'un nouveau plan d'affectation communal (PACom)

-de financer les travaux soit par la trésorerie courante soit par un emprunt bancaire aux conditions les plus favorables,

- d'amortir ce montant sur 10 ans de l'année suivante la fin de l'étude.

Le Président donne la parole à Mme la Municipale Laurence Pinel :

Mme la Municipale nous apporte des informations sur le PACom. C'est un plan de zone d'affectation et le règlement qui régit l'affectation du sol (détermine quelles parcelles sont dédiées à la construction et lesquelles sont dédiées à l'agriculture) Il donnera la capacité de construction ainsi que ces conditions (comme les distances aux limites, les gabarits...). Ce plan concerne également les dispositions de protection et sauvegarde du patrimoine du paysage ou de la nature ainsi que les directives de protection contre les dangers naturels.

La dernière révision de la loi Fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a pour objectif d'assurer une utilisation mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire afin de définir les zones à bâtir et de répondre au mieux aux besoins pour les 15 années suivantes. Le but de ce préavis est de revoir le règlement communal qui est obsolète. La révision d'un plan d'affectation intègre les enjeux patrimoniaux, environnementaux et socioéconomiques.

Dans le préavis du plafond d'endettement du mois de décembre 2021, la Municipalité avait listé les objets à étudier pendant cette législature.

La LAT a été révisé en 2014, le plan directeur Cantonal qui est issue de cette LAT avec ces différentes adaptations la dernière a été adoptée en janvier 2018.

LA LATC (la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions) a été révisée en septembre 2018.

La Municipalité propose d'instaurer une zone réservée sur la commune, elle permettra de geler provisoirement la constructibilité des parcelles à bâtir en vue de pouvoir étudier les lignes directrices en matière d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années.



La zone réservée ne touche pas à l'atteinte au droit de propriété, elle limite temporairement les droits de construction. Elle sera effective dès la mise à l'enquête publique.

La Municipalité souhaite mettre en place cette zone réservée dans un but d'égalité, de traitement entre les propriétaires de parcelle et afin d'obtenir une marge de manœuvre lors des travaux de révision du PACom.

Pendant que la zone réservée est en force, tous les travaux de construction, de rénovation, de réaménagement qui visent à la création d'un ou plusieurs logements supplémentaires seront systématiquement refusés. Les travaux de rénovation, réaménagement, agrandissement qui ne génèrent pas de logements supplémentaires pourront être soumis à la Municipalité.

Des travaux tels que des places de stationnement, mur de soutènement, ouvrages techniques accessoires (capteur solaire par exemple), des constructions de minime importance (un couvert à voiture, cabane de jardin) pourront également être soumis à la Municipalité.

La Municipalité propose de faire une démarche participative, selon art. 2 LATC (la population doit être informé et participer à ce PACom). La population recevra un dépliant où il y aura la description du projet. Elle pourra faire ses remarques et propositions. La Municipalité recueillera toutes les remarques et propositions et se chargera de transmettre les résultats sur le site internet ou un tout ménage. Elle tiendra compte si possible des propositions.

Le Président lit les conclusions du préavis et ouvre la discussion.

M Chabloz demande si cette zone réservée est une proposition ? avons-nous le choix ?

Mr le Syndic, c'est une proposition mais aussi pour une question d'équité. Afin d'éviter de bloquer un projet par le canton et de faire des dépenses inutiles.

M Eric Chabloz est satisfait de la réponse. Il demande quand sera distribué le dépliant.

M le Syndic répond pour le mois de mars.

M Eric Chabloz précise que la commission de construction et d'urbanisme n'a pas dans son contrat la responsabilité de l'approche financière dans de tel cas.

M le Président complète sur le fait que la commission de construction et d'urbanisme a eu un avis consultatif sur ce préavis.

Mme Dorothee Prod'hom demande si la démarche participative concerne le PACom ou la zone réservée ? Elle souhaiterait avoir un éclaircissement sur les différentes idées que la population pourrait amener à la Municipalité.

Mme la Municipale Laurence Pinel, cela concerne la vision de la population sur la commune (comme proposer plus de zone de jardin ou zone détente) mais pas au niveau des parcelles des propriétaires.

Mme Dorothee Prod'hom parlait des parcelles communales. Mme Prod'hom est satisfaite de la réponse.

M Joël Martin fait une remarque concernant le budget de ce préavis, et informe que la commune de Gilly a réussi à avoir une subvention de la part de la DGTL (direction générale du territoire et du logement). Est-ce que c'est toujours d'actualité ?



M le Syndic, explique que cette subvention a existé jusqu'en fin 2022, le réaménagement du territoire devait avoir lieu jusqu'en 2022 sinon pas de subvention. Cette subvention était attribuée aux communes en surcapacité. C'était une enveloppe de 10 millions pour l'ensemble des communes, Bursins étant dans la limite supérieure n'a pas fait la démarche, le canton leur laissant le temps.

Mme Charlotte Martin demande dans quelle mesure le reste de la population est informée de cette zone de réserve.

Mme la Municipale Laurence Pinel, une mise à l'enquête public sera faite sur une durée de 30 jours. Ensuite s'il y a des oppositions, traitement des oppositions et ensuite le conseil devra adopter le préavis sur la zone réservée.

Mme Martin demande quand aura lieu la mise à l'enquête ?

Mme la Municipale, ce soir le conseil vote sur l'étude. Ensuite en fonction du vote, si le conseil accepte ce préavis, l'urbanisme de la commune va préparer un dossier sur la zone réservée. Ce dossier sera ensuite envoyé à la DGTL pour étude. Quand le dossier reviendra à la commune, elle pourra faire une mise à l'enquête courant janvier mars. Les propriétaires pourront pendant cette mise à l'enquête faire opposition. Les oppositions seront traitées par la commune et ensuite un préavis sera proposé au conseil.

Mme Martin est satisfaite de la réponse.

M Joël Martin demande si c'est juste qu'une commission ad hoc va être nommée au sein du conseil. Et quand celle-ci sera nommé et comment ?

Le Président explique que lors du prochain conseil une consultation va être faite auprès de chaque conseiller. Celle-ci sera constituée lors du prochain conseil avec un équilibre entre propriétaire et locataire. Cette commission commencera à œuvrer au mois de janvier et pourra suivre l'agenda comme énoncé par Mme la Municipale.

M Joël Martin parle d'équité et souhaite que tout se déroule de manière paisible, il demande comment le reste de la population sera informée.

M le Syndic répond qu'un tout ménage sera envoyé et la population pourra s'exprimer.

Mme la Municipale Laurence Pinel, précise qu'un avis a été mis dans la FAO.

M Joël Martin propose qu'un tout ménage soit utilisé pour faire la communication à la population.

Le Président précise que la Municipalité est sensible à la proposition.

M Serge Clément demande un complément sur le temps des constructions gelées. Si c'est bien 15 ans ?

M le Syndic corrige que c'est jusqu'à 5 ans s'il y a des oppositions. Sinon ça va plus vite.

Mme la Municipale Laurence Pinel, la LAT précise que si un terrain est constructible, il doit l'être dans les 15 ans.



Mme Dorothee Prod'hom fait un résumé clair et précis de toute la procédure du plan d'affectation.

La parole n'étant plus demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis et passe au vote. Pas d'avis contraire, une abstention.
Le préavis est accepté à la majorité.

5. Préavis municipal n° 06/2022

Personne n'en demande lecture.

La parole est donnée à Mme Véronique Gunther rapporteur de la commission des finances. Qui en lit les conclusions.

La commission propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté :

- D'adopter le préavis municipal N° 06/2022 relatif à la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 70'200.- ;
- d'accorder un crédit total de CHF 70'200.- ;
- de financer les travaux soit par la trésorerie courante soit par un emprunt bancaire aux conditions les plus favorables ;
- d'amortir ce montant sur 10 ans dès l'année suivant la fin des travaux.

Le Président rappelle que le rôle de la Municipalité dans le cadre d'appel d'offre est d'effectuer, d'analyser et de choisir la solution la plus pertinente, la plus adaptée et non aux commissions.

Mme Jasmine Jemora s'exprime sur le fait que la commission a juste fait une proposition d'afin d'étudier plusieurs offres et de s'assurer de la bonne démarche de la commune. La commission fait tout à fait confiance à la commune.

Le Président relève le mot confiance et sur le travail de la commune.

M le Syndic, la Municipalité prend la meilleure offre au meilleur prix, la plus adéquate possible.

Le Président relit les conclusions du rapport et ouvre la discussion.

M Joël Martin demande qu'il serait judicieux de solliciter la commission de construction et d'urbanisme.

M. le Syndic en prend note.

M Christian Parmelin demande de réfléchir sur la disponibilité des places de parc, qui sont actuellement toutes occupées par autre chose que des voitures.

M. le Syndic, explique que ces travaux vont restructurer ce parking, et régler les problèmes de stationnement. Les travaux pourraient débuter au printemps prochain.

La parole n'étant plus demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du préavis et passe au vote. Un avis contraire, pas d'abstention.
Le préavis est accepté à la majorité.



6. communication des délégués

M Christian Parmelin délégué du conseil intercommunal du conseil régional du district de Nyon prend la parole nous lit son rapport.

7. Communication de la Municipalité

M. le Président passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic nous informe par rapport à la péréquation cantonale que la commune a fait recours. Plusieurs communes ont fait recours et le dossier est suivi par le Syndic de la commune de Mies.

Mme la Municipale Laure Hauswirth, donne l'information sur le plan énergie et climat communal. Le canton encourage les communes à établir un plan climat et de s'appuyer sur des mandataires avec un canevas de plan. On doit travailler sur les causes mais également apprendre à nous adapter à ce changement. Il existe différentes thématiques comme l'énergie et bâtiment, la mobilité, le territoire et l'urbanisme, les espaces verts et bio diversité, les dangers naturels, la santé (plan canicule), les eaux et forêts. Le canton encourage à établir des plans énergie et climat communal afin de répondre aux demandes de la population et aux impératifs.

Un fil rouge sera mis en place grâce à ce plan d'action et donnera la possibilité d'accélérer la réalisation des actions. Une vision et des objectifs seront posés, avec un suivi et la gouvernance de la mise en œuvre. Un plan coûte environ CHF 25'000.- avec une subvention du canton à raison de 50%. Le canton encourage à s'associer avec d'autres communes qui partagent les mêmes préoccupations. La commune a rencontré les communes de Luins et de Vinzel. La commune de Vinzel n'était pas intéressée. La commune de Bursins va déposer avec la commune de Luins une demande commune. Le canton met à disposition un catalogue de fiche d'action avec 3 thématiques imposés et d'autres à choix. La commune va demander 2 offres à différents prestataires.

Communication concernant la possible crise énergétique conjointement avec M le Municipal Francis Mondoux. Le canton a délégué certaines compétences aux communes.

L'Etat-Major Cantonal de conduite a remis un document, suite à la demande du Conseil d'Etat. Cet Etat-Major a fait une appréciation de la situation au niveau énergie comme l'électricité, le gaz et les produits pétroliers.

Cette appréciation a mis en avant le risque de la panne électrique. Le Conseil d'Etat a demandé aux communes d'anticiper le scénario de panne en cas de pénurie d'électricité avec des délestages si les mesures d'économie ne suffiraient pas. Des périodes de restrictions ou de contingentement pourraient avoir lieu. Les communes doivent identifier les gros consommateurs comme les entreprises, les hôpitaux ne sont pas concernés.

Avant la panne un délestage pourra avoir lieu, il consiste par des interruptions temporaires par phase de 4h à 8h, avec des points de rencontre d'urgence.



La commune doit se préparer avec des points de rencontre d'urgence. Avec la prise en charge de la population vulnérable, mise à disposition d'outil (le PRU), un outil de communication avec la population, des moyens d'urgence au niveau financière, prise en charge de la population vulnérable, prise en charge et traitement de appels de détresse et d'urgence. La commune aura peut-être besoin de bénévoles.

Au niveau économie d'énergie, la commune étudie la possibilité d'éteindre les éclairages publics, mais ça ne doit pas impacter sur la sécurité de la population et la légalité. Des appels d'offre ont été demandés. Il y aura quelques éclairages de Noël avec du LED.

M le Municipal Francis Mondoux, informe que la température des bâtiments communaux a été baissée. Les différents régis qui gèrent les appartements communaux ont mandatés les chauffagistes afin de diminuer la température dans les appartements selon la demande du canton.

L'année prochaine sera mise au budget un montant pour changer les néons du complexe communal. Les néons ne sont plus légaux et il est difficile d'en trouver. Ils seront remplacés par du néons LED, une offre a été demandée. Toutes les armatures existantes vont pouvoir être gardées.

Mme la Municipale Laurence Pinel montre les différents arbustes qui seront mis dans la commune suite à l'abatage des arbres malades : au niveau de l'auberge 3 pruniers sans fruits avec une petite haie persistante, devant l'administration communale un cerisier du Japon, devant l'abri PC sera ajouté un platane, devant la maison bernoise un micocoulier. Tout vient de la pépinière Baudat. Des devis ont été demandés à plusieurs pépinières suite à la requête d'un conseiller au dernier conseil. Tous les sujets sont une production de la pépinière. Le travail de plantation est en train de se faire.

Communication concernant le site de la déchetterie. Energéo va organiser une visite du site de forage à la population le 19 novembre pendant les heures d'ouverture de la déchetterie. Une exposition permanente est accessible dédiée aussi aux enfants. La date pour commencer le forage est prévu le 21 novembre.

Mme la Municipale Marina Page prend la parole concernant un feu de l'avant qui aura lieu le 27 novembre avec une info tout ménage, Un chœur orthodoxe qui a eu la possibilité de répéter dans notre église invite la population pour remercier la paroisse et la commune à un concert gratuit le 11 décembre, l'info suivra dans un tout ménage.



8. Communication du Bureau

Le Président donne les dates des prochains conseils :

Pour le conseil du 6 décembre la séance sera suivi par un apéritif et un repas.

Séance en 2023 :

28 mars à 19h30 sous réserve de préavis, 24 juin à 10h suivi d'une grillade vu le succès de l'année dernière.

Les 7 novembre 19h30 et 12 décembre 2023 à 19h.

Le Président informe les Présidentes et Présidents des commissions que le rapport doit être signé par tous les membres impérativement avant la fin du conseil.

8. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

Mme Jasmine Jemora interpelle la commune concernant l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'administration communale ou d'entreprendre des travaux pour la mise en place d'énergie renouvelable.

M le Municipal Mondoux informe que la commune avait demandé des offres pour des panneaux solaires les bâtiments communaux (volg et sur la boulangerie.) L'offre se montait à plus de CHF160 000.- très excessive. Une demande à la SEFA a été demandé pour louer les panneaux mais celle-ci a été vaine.

Mme Jasmine Jemora donne l'information qu'une nouvelle société basée à l'EPFL avec un modèle de location ou d'achat au niveau énergie solaire avec des prix abordables. Mme Jemora encourage la commune à les contacter.

M Le Municipal en prend note.

Mme Floriane Beetschen demande des nouvelles sur la commission des chemins.

Le Président répond qu'elle va être activée au niveau de janvier, avec une réunion au préalable avec la Municipalité afin de définir le cadre de travail.

M Billy Parmelin, demande s'il serait possible de faire quelque chose sur la priorité de droite au niveau de l'auberge de l'union qui est un passage dangereux.

Monsieur le Syndic, fait part que la Municipalité va remédier à ça.



Commune de Bursins

Conseil Communal

Mme Dorothée Prod'hom demande si un tableau comparatif et explicatif de l'analyse des offres, des documents plus étoffés ou une séance serai peut-être une idée pour aider les commissions.

Le Président précise qu'un petit paragraphe sera noté lors des prochaines offres par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20 h 47

Bursins, le 15 novembre 2022

Le Président



La Secrétaire